

LIVRET D'ACCUEIL

EHPAD Louis Ropert
3 Allée des Tilleuls, 56240 PLOUAY



Téléphone : 02 97 33 03 00
Mail : direction@ccas-plouay.fr
Finess juridique : 560005167
Finess géographique : 560009425



BIENVENUE



Madame, Monsieur,

Le Président du CCAS, le Conseil d'administration et l'ensemble des équipes se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue dans notre établissement. Ce livret d'accueil a été réalisé pour vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant votre séjour à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) « Louis Ropert ».

Dès votre arrivée, l'ensemble du personnel sera à vos côtés pour vous accueillir et vous apporter les soins, l'aide, le réconfort et l'écoute qui vous seront indispensables.

La Direction

Présentation

L'EHPAD Louis Ropert a pour mission d'accueillir et d'accompagner des personnes âgées dépendantes, quels que soient leur niveau de dépendance et leurs pathologies, tout en préservant leur autonomie et en apportant confort et bien-être.



En tant qu'établissement public médico-social, géré par le CCAS de Plouay et présidé par Monsieur Le Maire de Plouay, nous veillons à vous accompagner dans votre vie quotidienne et à répondre le mieux possible à vos besoins. Nous tentons également à travers chacune de nos actions de maintenir au plus haut le niveau d'autonomie de chaque résident.

Notre établissement Louis Ropert est ouvert depuis 1975, en tant que Foyer Logement. Il a connu plusieurs étapes cruciales concernant sa transformation physique et concernant le nombre de résidents accueillis et en 2003 l'établissement est passé EHPAD suite à la loi rénovant l'action sociale et medio sociale de 2002.



L'établissement dispose d'une capacité de 70 lits d'EHPAD répartis comme suit :

- EHPAD : 58 résidents repartis sur 2 étages
- Unité de Vie Protégée : 12 résidents

Tout proche de son centre-ville et de ses services de proximité (Boulangerie, La poste, mairie, salles d'expositions et d'animations culturelles, ...), l'EHPAD Louis Ropert vous offre un cadre de vie des plus agréables.



Construit sur 2 étages, cet établissement est lumineux et chaleureux. Les espaces de vie sont spacieux et ouverts sur l'extérieur avec une attention particulière portée aux ambiances et aux couleurs.

Son architecture permet de dissocier le centre avec ses salons et donc ses espaces de vie 'jour', et les allées pour les espaces 'nuit'. La sensation d'espace est accentuée par de nombreuses baies vitrées qui permettent à la lumière de venir éclairer naturellement tous les espaces de détente et de loisirs à disposition. C'est ainsi que ses salons, ses salles à manger et ses espaces verts sont autant de lieux qui favorisent la convivialité.



Chaque chambre individuelle est équipée d'une salle d'eau privative accessible aux personnes à mobilité réduite.

Nous mettons en avant le côté hôtellerie, restauration ; tout en assurant une prise en charge médicale optimale. Et en offrant un cadre de vie adapté à vos besoins.

La philosophie de vie

Il est important que les valeurs de l'établissement correspondent à votre souhait et à votre philosophie de vie. Nos valeurs se basent sur le respect de la liberté d'agir et de penser du résident, ainsi que sur l'accompagnement au maintien de l'autonomie. Les seules limites seront guidées par le respect de la vie en collectivité et la raison médicale (explicitées dans le contrat de séjour).

L'entrée en EHPAD constitue une étape importante pour le résident comme pour ses proches. Elle repose sur une relation de confiance entre le résident, sa famille et l'établissement, essentielle à la qualité de l'accompagnement.



Votre confort

Les chambres de 20m² sont individuelles et sont équipées de la manière suivante :



Un lit médicalisé

Un chevet

Un bureau

Une chaise

Un fauteuil de repos

Une prise téléphone

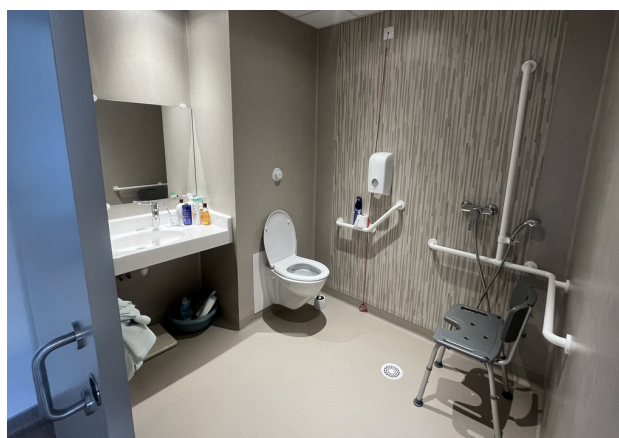
Une télévision

**Une salle d'eau équipée d'une
douche italienne et de WC**

Une table adaptable si besoin

Chaque chambre est également équipée de placards et de deux sonnettes « appel malade », dans la chambre et dans la salle de bain. En tout état de cause, vous êtes encouragé à personnaliser son environnement afin de s'y sentir au mieux.

Deux chambres sont dotées d'une porte communicante qui permet d'accueillir les couples.



De plus, les principaux accès sont sécurisés à l'aide de digicode, afin de maîtriser les entrées mais aussi les sorties. En cas d'urgence les portes se déverrouillent grâce au Système de Sécurité Incendie.

L'EHPAD Louis Ropert est aussi un lieu de soins, bénéficiant d'une surveillance continue grâce à une équipe de soins présente jour et nuit.

L'accueil et le séjour dans l'établissement s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis par la Charte de la personne âgée dépendante de la Fédération Nationale de Gériatrie qui répond à l'arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie. La charte est affichée au sein de l'établissement et remise aux résidents et leurs proches au moment de l'admission. Le résident est une personne qui a droit au respect de ses libertés fondamentales qui s'exprime dans le respect réciproque :

- Des salariés,
- Des intervenants extérieurs,
- Des autres usagers/résidents,
- De leurs proches.

Ces libertés fondamentales sont les suivantes :

- Respect de la dignité et de l'intégrité,
- Respect de la vie privée,
- Liberté d'opinion,
- Liberté de culte,
- Droit à l'information,
- Liberté de circulation (des mesures de protection pourront être envisagées et pourront faire l'objet d'une inscription dans le projet de vie annexé au contrat de séjour),
- Droit aux visites...



Les prestations



Téléphone

Une ligne téléphonique peut être mise en place à votre arrivée. L'abonnement téléphonique est géré par notre établissement et refacturé en début de chaque mois à hauteur de 25€/mois. Les appels sont illimités vers les fixes et mobiles en France Métropolitaine.

Un numéro commençant par 09 vous est attribué pour la durée de votre séjour.



Linge

La résidence assure l'entretien du linge de lit et de votre linge personnel. Il est pris dans votre chambre, lavé, repassé puis redéposé. Le linge personnel est entretenu par notre service de lingerie sauf pour les vêtements nécessitant certaines précautions tels que : Damart, Style thermolactyl, lainage, pure laine.

Afin de pallier les délais d'entretien du linge liés à la collectivité, il est recommandé au résident de disposer de linge personnel en quantité suffisante.

Le linge doit impérativement être marqué à votre entrée. L'établissement vous propose cette prestation gratuitement. Quelques jours avant votre arrivée, nous vous demandons de bien vouloir nous confier votre linge afin que nous le marquions.



Petites réparations

Elles sont assurées quotidiennement par les agents d'entretien de l'établissement, l'intervention étant comprise dans les frais de séjour.



Culte

Chacun est libre d'exercer son culte au sein de l'établissement.

Une messe a lieu le premier mercredi de chaque mois avec la paroisse de Plouay. Chaque résident peut y participer si il le souhaite.

L'ensemble du personnel est à l'écoute de vos souhaits ainsi que ceux de votre famille qui seront respectés le mieux possible.



Argent et objets précieux

L'établissement n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'objets dans les chambres (loi du 6 juillet 1992). Il est recommandé de ne pas garder d'importantes sommes d'argent, ni d'objets de grande valeur en chambre.

En aucun cas, le coffre de l'établissement ne peut être envisagé comme coffre personnel ou un coffre de banque. Si un dépôt au coffre de l'établissement s'avère souhaitable, celui-ci est tracé dans le dossier du résident.

La signature du contrat de séjour remplit l'obligation d'information sur la nécessité de procéder au retrait des objets et des biens personnels déposés, à la sortie définitive de l'Etablissement.

Sécurité



Vous pouvez disposer de la clef de votre logement ; la nuit, vous pouvez choisir de fermer la porte avec le verrou intérieur.

En cas de nécessité, le personnel de nuit peut ouvrir avec un pass.



Coiffure

Les coiffeurs à domicile, interviennent dans l'établissement et proposent les prestations telles que shampoing, coupe, couleur, coiffage. Les rendez-vous peuvent être pris par les résidents ou leurs familles ou par le référent soignant. La prestation est facturée directement par le coiffeur à charge du résident.

Un espace beauté est mis à disposition.



Courrier

Le courrier vous est distribué du lundi au vendredi, hors jours fériés, par les équipes. Pour son expédition, vous pouvez soit :

- Déposer votre courrier affranchi à l'accueil,
- Remettre votre courrier affranchi par l'intermédiaire du personnel avant 13h30 pour un envoi le jour même,
- Prévoir des enveloppes et des timbres pour vos envois personnels.

La restauration

Les repas sont élaborés sur place par le personnel de cuisine de l'établissement, essentiellement à base de produits frais adaptés à vos goûts et vos capacités et sont servis aux heures suivantes :

- Petit-déjeuner : à partir de 7h00 en chambre ou en salle à manger
- Déjeuner : 12h15
- Goûter : 15h30
- Dîner : 18h30 à 19h30

Possibilités de régimes spécifiques sur prescription médicale. L'Equipe cuisine veille à l'équilibre de vos menus et reste à votre disposition pour tout entretien individuel.

Si vous le souhaitez, vous pouvez inviter les personnes de votre choix à déjeuner, à la condition de réserver auprès de l'accueil 48h à l'avance et 4 jours à l'avance pour plus de 6 invités. Les tarifs sont disponibles à l'accueil.





Les animations

Du lundi au samedi, elles s'organisent autour d'activités :

Manuelles (pâtisserie, cuisine, loisirs créatifs, jardinage...)

Repas à thème (barbecue, repas comme à la maison...),

Motrices (gymnastique douce, équilibre, olympiades...),

Echanges intergénérationnels avec l'école et le centre aéré de la commune et d'autres établissements.

Musicales (intervention de chorales, musiciens, danseurs...).

Intellectuelles (atelier mémoire, expression...),

Ludiques (jeux de société, vidéo, ...).

Musicales (intervention de chorales, musiciens, danseurs...).



Les visites



Les visites de vos proches sont possibles tous les jours du lundi au dimanche.

Vous avez la liberté d'aller et venir et de recevoir votre famille, tout en respectant néanmoins, les règles de vie en collectivité. Si vous êtes amené à sortir à la journée nous vous demandons de prévenir au moins 48h avant afin de préparer les médicaments et vos effets personnels.

Les résidents peuvent accueillir leurs invités dans leur chambre ou dans de nombreux lieux de rencontre aménagés à cet effet au sein de l'établissement. Les visiteurs peuvent également prendre leur repas du midi (après réservation) en compagnie des résidents

La présence de la famille et des amis le plus souvent possible est une condition fondamentale de la qualité du séjour. Pendant toute la durée de celui-ci, l'information et la communication entre la famille et l'établissement doivent être maintenues, y compris pendant les périodes d'hospitalisation éventuelles. Dans ce cas, la famille est invitée à préparer avec l'établissement le retour du proche à l'EHPAD.

Le CVS



Il existe conformément à la loi du 2 janvier 2002, un Conseil de la Vie Sociale, instance d'expression des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire. Il s'agit d'un organisme consultatif sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Il est composé de représentants élus ou désignés pour trois ans par scrutin secret :

**Des
résidents**

**Des
familles**

**Des
personnels**

**D'un membre de
l'organisme gestionnaire**

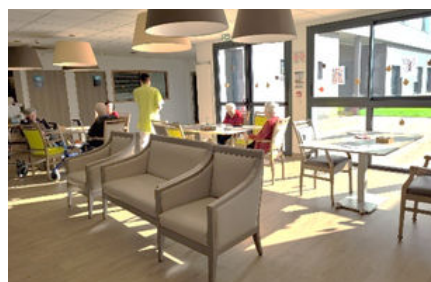
Leurs noms sont portés à la connaissance des résidents, des familles et du personnel par voie d'affichage. Le Conseil de la vie sociale se réunit au minimum trois fois par an.

Unité de vie protégée



L'Unité de Vie Protégée accueille jusqu'à 12 résidents. L'orientation est faite sur décision médicale et permet à des personnes présentant des troubles cognitifs légers à modérés de participer à des ateliers et des activités adaptées, encadrés par une équipe spécialisée et formée, dans un cadre rassurant et sécurisant.

C'est une unité d'hébergement fermée au sein de l'EHPAD entourée d'un vaste jardin clos destiné aux résidents atteints de maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée présentant des troubles du comportement important.



Elle propose un accompagnement adapté ne pouvant être réalisé dans les unités ouvertes.

Au sein de cet environnement chaleureux et sécurisant, l'UVP propose une prise en charge communautaire basée sur des activités occupationnelles et socio-thérapeutiques encadrées par des professionnels formés à des méthodes de communication et de techniques d'accompagnement adaptées aux troubles comportementaux.

L'entrée dans l'UVP est faite après une évaluation du résident par le médecin coordonnateur, l'infirmière coordinatrice et le psychologue et nécessite l'accord du résident et/ou de son représentant légal.

L'accompagnement de ces résidents est réalisé par une équipe pluridisciplinaire et s'appuie sur le projet personnalisé avec pour objectif de :

- maintenir la liberté dans un espace sécurisé en limitant les contentions physiques et médicamenteuses,
- réduire les troubles du comportement,
- faciliter des échanges entre résidents et le maintien du lien social
- favoriser le maintien des repères
- veiller à l'apaisement des personnes accueillies

PROTECTION DES DONNÉES

L'accompagnement mis en œuvre par l'EHPAD de Plouay nécessite le recueil de vos données et de renseignements vous concernant. Un dossier individuel est constitué pour suivre votre accompagnement.

Ce dossier est un outil constitué de données recueillies lors de votre admission et tout au long de votre accompagnement. Il sera informatisé dans le respect des dispositions prévues par la réglementation sur la protection des données (Règlement général sur la protection des données et Loi Informatique et Libertés). Vos données personnelles sont conservées pendant toute la durée de votre prise en charge ainsi qu'après votre départ de la structure, conformément aux obligations légales ou réglementaires applicables.

Les destinataires de vos données sont les professionnels de l'EHPAD de Plouay et professionnels extérieurs en lien avec votre accompagnement. Ces destinataires n'accèdent et ne traitent vos données que dans la limite de ce qui est nécessaire pour l'exercice de leurs missions respectives. Toute communication à un nouveau professionnel devra faire l'objet d'une information détaillée et d'un accord de votre part.

Conformément à la réglementation sur la protection des données, vous disposez de droits, décrits dans le règlement de fonctionnement. Pour exercer vos droits ou pour obtenir toutes informations concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données personnelles au mail suivant : dpo@ccas-plouay.fr.

Si les efforts mis en œuvre par CCAS DE PLOUAY pour la protection des données à caractère personnel ne garantissent pas le respect de vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, la Commission nationale de l'informatique et des libertés en accédant à son site www.cnil.fr.

Le personnel

L'équipe est constituée de près de 55 agents qui assurent chaque jour le bon fonctionnement de la structure.

- **L'administration** : l'équipe vous accueille et répond à vos questions au quotidien.
- **L'infirmière coordonnatrice** : Elle assure l'organisation et le fonctionnement du service de soins et de l'hygiène des locaux. Elle est garante de la qualité de la prise en charge des résidents. Elle participe également à la politique des admissions.
- **Les infirmiers** : En collaboration avec votre médecin référent, ils vous prodiguent des soins et vous distribuent votre traitement. Ils travaillent en partenariat avec les soignants de chaque service. Ils répondent aux questions de vos proches.
- **Les aides-soignants** : Ils vous aident dans les gestes quotidiens principalement pour la toilette, la prise des repas, l'aide à la marche... en maintenant vos capacités d'autonomie.
- **Les agents hôteliers** : Ils entretiennent les locaux, gèrent le service hôtelier et répondent à vos besoins.
- **L'ergothérapeute** : Elle assure votre confort en adaptant lits, matelas, fauteuil ... à leurs besoins. Elle anime des ateliers permettant de maintenir la marche, l'équilibre et la praxie.

- **La psychologue** : Elle est à votre écoute et celle de votre famille. Elle conseille les professionnels dans les accompagnements. Elle élabore, en collaboration avec l'ensemble des équipes soignantes et le résident, le projet personnalisé.
- **Les animateurs** : ils organisent la vie sociale, culturelle et ludique de l'établissement du lundi au vendredi. Ils favorisent les échanges avec l'extérieur.
- **Les cuisiniers** : Ils réalisent des menus équilibrés, construits avec la diététicienne, à partir de produits frais. Ils tiennent compte de vos goûts.
- **Les lingères** : Elles entretiennent l'ensemble du linge de l'établissement et prennent soin de vos vêtements. Elles entretiennent également l'ensemble du linge collectif et professionnel.
- **Les agents techniques** : Ils veillent à l'entretien général de l'établissement et du parc, assurent les petites réparations et veillent à votre sécurité.
- **Les intervenants paramédicaux** :
 - **Pédicure** : Elle intervient dans l'établissement à votre demande. Vous devez régler la consultation. Certaines mutuelles vous remboursent.
 - **Kinésithérapeute** : Sur prescription médicale, un kinésithérapeute peut intervenir pour des séances de rééducations bien spécifiques.



Les soins de nursing sont assurés par une équipe de soignants qualifiés. Les soins consistent dans les différentes aides à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, aide aux repas, prévention ou traitement de l'incontinence, etc.).



Les produits d'incontinence sont pris en charge par l'établissement. Les produits de toilette (shampooing, gel douche, savonnette, eau de Cologne, etc.) sont à la charge du résident, qui devra en assurer, lui-même ou sa famille, la fourniture régulière au cours de son séjour.



La prise en charge financière des soins (ensemble des soins de nursing et des soins infirmiers) sont pris en charge par l'établissement.



Le projet d'accompagnement personnalisé est un élément central de l'accueil en EHPAD. Il est construit avec le résident afin de respecter ses attentes, ses besoins, ses habitudes de vie et son histoire. Il garantit un accompagnement individualisé, adapté à chaque personne, en tenant compte à la fois des aspects sociaux, médicaux et relationnels.



Ce projet évolue tout au long du séjour, en fonction des souhaits et de l'état de santé du résident.

CONDITIONS DE FACTURATION

Les tarifs

Les tarifs hébergement sont votés par le Conseil d'Administration

Le tarif hébergement aide sociale est fixé par le Conseil Départemental du Morbihan.

L'arrêté des tarifs est affiché dans le hall d'entrée de l'établissement et dans le contrat de séjour.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie finance la partie « entretien de l'autonomie » et la partie soin dans le cadre de l'expérimentation de la fusion des section dépendance et soins du 01/07/2025 au 31/12/2026.

Les frais de séjour sont payables à terme échu pour les bénéficiaires de l'aide sociale et à terme à échoir pour les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale et encaissés par la trésorerie de Lorient.

Les aides

L'APL

L'établissement effectue la demande APL. Le droit à l'APL est calculé par une caisse d'allocation familiale (CAF ou MSA selon l'origine des pensions de retraite).



L'Aide sociale (AS)

L'aide sociale à l'hébergement est une aide financière accordée à toute personne âgée d'au moins 60 ans qui se trouve dans l'incapacité de subvenir à tous ses frais d'hébergement en EHPAD.

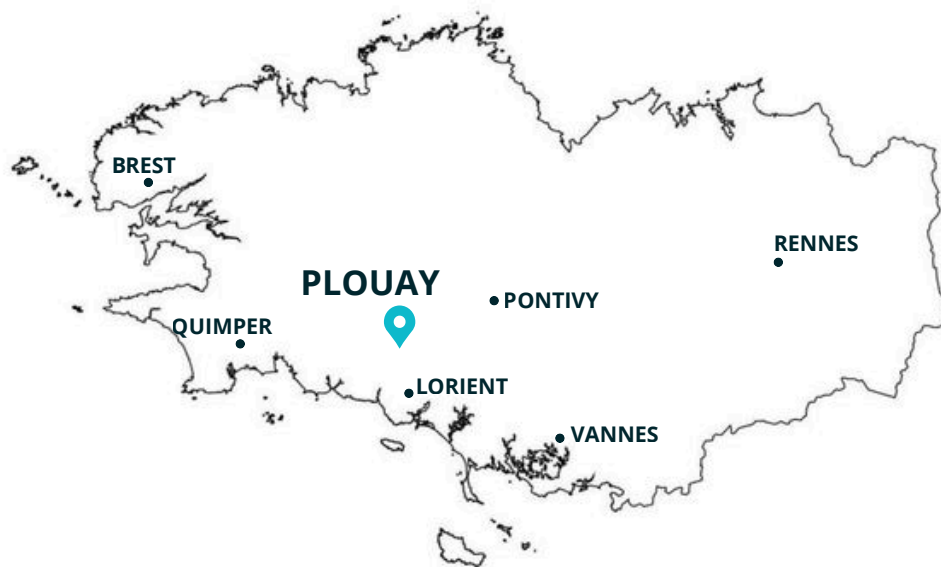
Cette aide a un caractère subsidiaire, facultatif et alimentaire, elle ne peut être demandée que lorsque tous les autres recours ont été épuisés, notamment l'aide des obligés alimentaires (membres de la famille), le patrimoine financier (assurances vie et autres placements bancaires). Une déclaration de patrimoine est demandée par le Conseil Départemental.

Constitution du dossier aide sociale :

Le dossier de demande d'aide sociale est à demander au service comptabilité.

Le droit à l'attribution aide sociale est calculé en fonction du tarif hébergement aide sociale, voté par le Conseil Départemental du Morbihan (et non en fonction du tarif voté par le Conseil d'Administration de l'EHPAD).

Les frais d'hébergement aide sociale sont directement payés à l'EHPAD par le Conseil Départemental.



EHPAD Louis Ropert

**3 allée des Tilleuls,
56240 PLOUAY**

Téléphone : 02 97 33 03 00

Mail : direction@ccas-plouay.fr

Site Internet : www.ccas-plouay.fr

